

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2013**

Délibération  
n° 2013.04.047

**Modification du  
tableau des effectifs**

**LE ONZE AVRIL DEUX MILLE TREIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 avril 2013**

**Secrétaire de séance** : Françoise COUTANT

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Brigitte BAPTISTE à Philippe LAVAUD, Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Patrick BOUTON à Michel BRONCY, Gérard DESAPHY à Françoise LAMANT, Jacques DUBREUIL à Jean-Claude BEAUCHAUD, Janine GUINANDIE à Dominique THUILLIER, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Madeleine LABIE à Yves BRION, Redwan LOUHMAI à Françoise COUTANT, Véronique MAUSSET à Frédéric SARDIN, Martine RIVOISY à Zahra SEMANE

**Excusé(s) représenté(s)** :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT par Bertrand GERARDI

**Excusé(s)** :

Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Rachid RAHMANI

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.04.047**

AFFAIRES GENERALES / RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

La gestion des ressources humaines nécessite l'ajustement régulier du tableau des effectifs.

**1 - Direction cadre de vie, espaces publics, proximité**

- service Assainissement - eau potable : Afin de permettre la nomination de 2 agents admis au concours sur épreuves respectivement de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, il convient de créer les postes correspondants. Les postes actuels occupés par les agents seraient supprimés si les agents sont titularisés dans leur nouveau grade.

L'incidence financière annuelle serait de + 5 600€.

Afin de permettre le remplacement d'un agent récemment décédé, il convient de transformer le poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe devenu vacant en un poste du cadre d'emplois des agents administratif.

L'incidence financière annuelle serait de - 2 900€.

- service Déchets ménagers : il est proposé de supprimer le poste d'un agent récemment décédé, dans la mesure où il était affecté à la plate forme de compostage dont l'activité est appelée à réduire.

L'incidence financière serait de - 38 000€

Afin de permettre la nomination d'un agent admis au concours sur épreuves de technicien, il convient de créer un poste correspondant. Le poste actuel occupé par l'agent serait supprimé si l'agent est titularisé dans son nouveau grade.

L'incidence financière annuelle serait de + 2 900€.

Afin de remplacer le départ de 2 agents du service de collecte, à la suite de mutation et de mobilité interne, il convient de transformer leurs postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe en un poste du cadre d'emplois des adjoints techniques.

L'incidence financière annuelle serait de - 2 200€

## **2- Direction des politiques communautaires - Conservatoire / Ecole d'arts plastiques**

Deux enseignants seront prochainement admis à la retraite. Afin de préparer la prochaine rentrée scolaire, il convient de transformer leur poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet en un poste du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps complet.

L'incidence financière annuelle serait de - 78 800€

## **3- Directions diverses**

Par ailleurs, il conviendrait de supprimer 8 postes devenus définitivement vacants après titularisation des agents en détachement pour stage suite à promotion interne et suite à un départ à la retraite d'un agent détaché à la SEMEA.

## **4 - Direction générale - Crèche**

L'analyse des taux d'encadrement de la crèche "Les Poussins" par la Protection Maternelle Infantile, à l'égard de la législation, montre un déficit en personnel à certaines heures au regard de l'effectif des enfants accueillis. Pour y répondre, la direction de l'établissement propose de créer 3 postes du cadre d'emplois des adjoints techniques à raison de 28 heures hebdomadaires.

Les personnels recrutés disposeront d'une qualification au niveau CAP petite enfance.

Il n'y aura pas d'incidence financière supplémentaire dans la mesure où actuellement, ces besoins sont globalement assurés par des agents non titulaires recrutés en contrat horaire à durée déterminée.

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême  
Ces modifications sont reprises ci dessous :

Direction	création	Nbre	Suppression	Nbre
Direction cadre de vie, espaces publics, proximité Assainissement eau potable	cadre d'emplois des techniciens	1	adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (*)	1
	cadre d'emplois des adjoints techniques	1	adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1
	cadre d'emplois des adjoints administratifs	1	adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1
Direction cadre de vie, espaces publics, proximité Déchets ménagers			adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
	cadre d'emplois des techniciens	1	agent de maîtrise (*)	1
	cadre d'emplois des adjoints techniques	2	adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	2
Direction des politiques communautaires - Conservatoire	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	1	professeur d'enseignement artistique hors classe	1
Direction des politiques communautaires - école d'arts plastiques	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	1	professeur d'enseignement artistique hors classe	1
Direction des politiques communautaires - Nautilus			adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
Direction cadre de vie, espaces publics, proximité - espaces paysagers			technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
Direction cadre de vie, espaces publics, proximité Déchets ménagers			technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
			agent de maîtrise principal	1
			adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
Direction cadre de vie, espaces publics, proximité Assainissement eau potable			adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
			agent de maîtrise principal (SEMEA)	1
Direction des ressources - Finances			rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
Direction générale - crèche	cadre d'emplois des adjoints techniques à 28h	3		

(\*) ce grade sera supprimé si l'agent est titularisé à l'issue de son stage.

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines/systèmes d'information du 12 mars 2013,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER**, la modification du tableau des effectifs ci dessus, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013, sauf pour les postes du conservatoire (1<sup>er</sup> septembre 2013) et pour le poste de l'école d'arts plastiques (1<sup>er</sup> octobre 2013).

**D'AUTORISER**, dans le cas où aucun candidat fonctionnaire ne répondrait au profil de poste proposé après déclaration de vacance de poste, le recrutement d'agents non titulaires sur le grade d'assistant d'enseignement artistique (grille indiciaire allant de l'indice brut 325 à l'indice brut 576) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions d'enseignant artistique.

**DE PREVOIR** les crédits correspondants aux budgets 2013.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>16 avril 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>16 avril 2013</b>